

Bpifrance et les pôles de compétitivité donnent un nouvel élan à leur collaboration

Alors que les pôles de Compétitivité se réunissent ce 8 juin 2021 pour réfléchir à leur future stratégie, Bpifrance et l'AFPC (Association Française des Pôles de Compétitivité) annoncent la signature d'une convention de partenariat. Venant formaliser une collaboration initiée il y a près de 10 ans, cette convention exprime leur volonté conjointe d'accentuer leurs actions communes au service de la relance économique et industrielle française par l'innovation.

Paris, le 8 juin 2021 – Bpifrance accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en aides à l'innovation, en crédit, en garantie et en fonds propres. Par ses actions, elle favorise l'innovation, la croissance et le développement des entreprises françaises, ainsi que leur internationalisation.

De son côté, l'AFPC fédère les Pôles de compétitivité et a une forte capacité à mener des actions transversales auprès d'eux. Elle est aussi leur porte-parole et a pour mission notamment de soutenir, promouvoir et accompagner les PME et ETI innovantes des Pôles de Compétitivité par des actions fédératrices.

Ces deux acteurs majeurs des politiques nationales d'innovation ont participé, durant la dernière décennie, à la coordination des acteurs nationaux dans le cadre des politiques de filières. En partenariat avec les Régions, ils ont ainsi activement contribué à dynamiser et à faire rayonner nos écosystèmes territoriaux, nos filières d'excellence et nos champions français.

Mobilisés pour la mise en œuvre opérationnelle du plan France Relance, ils souhaitent aujourd'hui renforcer leur engagement auprès des entreprises en offrant encore plus de soutien à la croissance par l'innovation. Ce nouveau partenariat démontre de leur mobilisation commune pour activer tous les leviers de rebond et de croissance à leur disposition pour porter le développement des start-up, PME, licornes et ETI françaises.

Bpifrance et l'AFPC joindront leurs compétences et articuleront leurs expertises, services, labels et réseaux respectifs pour apporter à toutes les entreprises françaises un accompagnement de proximité directement au cœur de leurs territoires. Ils se mobiliseront également pour les aider à se projeter à l'échelle européenne et y trouver de nouveaux leviers et relais de croissance par l'innovation.

Paul-François Fournier, Directeur exécutif Innovation de Bpifrance, indique : « *Ce partenariat conforte une dynamique importante des Pôles dans l'écosystème d'innovation français, et en particulier sur le rapprochement stratégique entre la French Tech et la French Fab* ».

Jean-Luc Beylat, Président de l'AFPC, souligne : « *Avec la crise sanitaire et économique, l'innovation et la transformation des industries et services sont au cœur des enjeux pour la France. Partenaires depuis de nombreuses années, Bpifrance et la communauté des pôles de compétitivité veulent intensifier leur collaboration auprès des entreprises dans les régions, valoriser les labels des pôles et la compétence de ses experts, intensifier la R&D collaborative et faciliter l'accès au financement de l'innovation.* »

Un partenariat pour accélérer l'innovation dans les entreprises, partout en France

Le partenariat signé entre Bpifrance et l'AFPC s'articule autour de cinq principaux volets d'actions comprenant chacun des mesures concrètes :

- **Capitaliser les expertises des Pôles pour renforcer le développement des entreprises et les filières.**

Bpifrance pourra faire appel aux experts des Pôles de compétitivité afin d'obtenir un avis technico-économique¹ sur certains projets étudiés. Par ailleurs, les deux partenaires pourront valoriser conjointement le caractère stratégique des projets et leur effet d'entraînement pour la filière concernée.

- **Accroître la portée du label « Pôles de compétitivité »**
Le label « Pôles de compétitivité » accordé aux projets collaboratifs de R&D sera mis en avant et recommandé lors des candidatures aux appels à projets nationaux opérés par Bpifrance, notamment ceux lancés dans le cadre de France Relance.
- L'AFPC travaillera à une **nouvelle version de la charte de labellisation des Pôles**, destinée à harmoniser les pratiques et répondre aux critères d'excellence du label octroyé par les pôles. Bpifrance apportera son expertise pour contribuer aux évolutions de cette charte.
- **Associer les Pôles de compétitivité aux programmes d'accompagnement de Bpifrance, dont les Accélérateurs PME-ETI**, qui pourront être également proposés aux entreprises adhérentes des Pôles. Les Pôles pourront aussi participer au contenu des programmes d'accompagnement, par exemple au travers d'interventions d'experts lors de séminaires de formation, de l'habilitation de certains experts dans le vivier de consultants de Bpifrance, de prises de parole lors d'événements organisés avec les entreprises accompagnées, etc.
- **Animer les écosystèmes et les filières dans les territoires**
Des événements en présentiel et des webinaires seront co-organisés par Bpifrance et les Pôles de compétitivité à destination des entreprises, entre-autres dans le cadre d'événements destinés à fédérer la French Fab et la French Tech au sein des écosystèmes locaux.

Contact presse

Bpifrance :

Sarah Madani
sarah.madani@bpifrance.fr
01 42 47 96 89

AFPC

Claire Flin
claireflin@gmail.com
06 95 41 95 90

À propos de Bpifrance

Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

À propos de l'AFPC

L'AFPC (Association Française des Pôles de Compétitivité) a été créée le 16 décembre 2013 avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la DGE (Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie). L'AFPC réunit 56 Pôles de Compétitivité en 2020. L'AFPC, en portant la voix de 56 pôles et de leurs plus de 12 000 membres, est en lien direct avec l'État et la Commission Européenne.

¹ Sous réserve des dispositions applicables en matière de confidentialité et de conflit d'intérêt.

Elle contribue activement à la politique publique de l'innovation en France et en Europe. Elle participe à toutes les initiatives qui contribuent au développement des entreprises et de l'emploi. L'AFPC fédère les pôles et a une forte capacité à mener des actions transversales auprès d'eux. Elle est aussi leur porte-parole et a pour mission notamment de soutenir et promouvoir les PME et ETI affiliées par des actions fédératrices. Les pôles accompagnent les entreprises innovantes dont les projets nécessitent notamment la mise en œuvre du droit de la propriété industrielle.

www.afpc.eu